

---

---

**Textiles — Préparation, marquage et  
mesurage des éprouvettes d'étoffe et des  
vêtements dans les essais de  
détermination de la variation des  
dimensions**

*Textiles — Preparation, marking and measuring of fabric specimens  
and garments in tests for determination of dimensional change*  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3759:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 3759:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

**Sommaire**

Page

Avant-propos .....	iv
1 <b>Domaine d'application .....</b>	<b>1</b>
2 <b>Références normatives .....</b>	<b>1</b>
3 <b>Principe.....</b>	<b>1</b>
4 <b>Appareillage .....</b>	<b>2</b>
5 <b>Atmosphères de conditionnement et d'essai .....</b>	<b>2</b>
6 <b>Mode opératoire relatif aux éprouvettes d'étoffe .....</b>	<b>2</b>
7 <b>Mode opératoire relatif aux vêtements.....</b>	<b>3</b>
8 <b>Mode opératoire relatif aux articles textiles de confection plats .....</b>	<b>5</b>
9 <b>Traitement des éprouvettes .....</b>	<b>6</b>
10 <b>Expression des résultats .....</b>	<b>6</b>
11 <b>Rapport d'essai.....</b>	<b>6</b>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3759:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3759 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 2, *Méthodes d'entretien, de finition et de résistance à l'eau*.

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 3759:2007), dont elle constitue une révision mineure. Une référence à l'ISO 15797 a été ajoutée à l'Article 1 (Domaine d'application), à l'Article 2 (Références normatives) et à l'Article 9 (Traitement des éprouvettes) et en 6.1, les deuxième et troisième alinéas ont été intervertis.

# Textiles — Préparation, marquage et mesurage des éprouvettes d'étoffe et des vêtements dans les essais de détermination de la variation des dimensions

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode pour la préparation, le marquage et le mesurage d'étoffes textiles, de vêtements et d'assemblages d'étoffes à utiliser dans les essais destinés à évaluer la variation des dimensions à l'issue d'un traitement spécifié, par exemple lors du lavage, du nettoyage à sec, du trempage dans l'eau et du vaporisage selon les modes opératoires de l'ISO 3005, l'ISO 7771, l'ISO 6330, l'ISO 3175 ou l'ISO 15797. La présente Norme internationale est applicable aux étoffes tissées et tricotées, et aux articles confectionnés. Les modes opératoires ne sont pas applicables à certains revêtements d'ameublement.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements) s'applique.

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de->

ISO 3005, *Textiles — Détermination de la variation, dans la vapeur saturante, des dimensions des étoffes*

ISO 3175 (toutes les parties), *Textiles — Entretien professionnel, nettoyage à sec et nettoyage à l'eau des étoffes et des vêtements*

ISO 6330, *Textiles — Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles*

ISO 7771, *Textiles — Détermination des variations dimensionnelles des étoffes lors de leur immersion dans l'eau froide*

ISO 15797, *Textiles — Méthodes de blanchissage et de finition industriels pour les essais des vêtements de travail*

ISO 22198, *Textiles — Étoffes — Détermination de la largeur et de la longueur*

## 3 Principe

Les éprouvettes sont choisies pour représenter le lot de textile à examiner. Des paires de repères sont marquées sur chaque éprouvette, et les distances entre les repères de chaque paire sont mesurées avant et après les traitements spécifiés.

## 4 Appareillage

**4.1 Règle ou règle flexible en acier ou ruban en fibre de verre**, gradué(e) en millimètres et d'une longueur supérieure à la plus grande dimension mesurée.

Il convient de vérifier la précision des rubans en fibre de verre au moins tous les six mois.

**4.2 Moyens pour le marquage de repères de référence précis**, tels que:

- a) **encre indélébile**, à utiliser, si nécessaire, avec un gabarit comportant une grille de mesurage;
- b)  **fils fins de couleurs contrastées**, cousus dans l'étoffe;
- c) **fil chauffant** pour faire des petits trous dans les matières thermoplastiques;
- d) **agrafes** (adaptées aux essais durant lesquels les éprouvettes ne sont pas agitées, par exemple le trempage dans l'eau).

**4.3 Surface plate et lisse**, assez grande pour étaler les articles entiers.

**4.4 Valets d'atelier**, pour soutenir les vêtements.

## 5 Atmosphères de conditionnement et d'essai

Les atmosphères utilisées pour le conditionnement et l'essai doivent être conformes à l'ISO 139.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

## 6 Mode opératoire relatif aux éprouvettes d'étoffe

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011>

### 6.1 Sélection

Pour des morceaux d'étoffes, prélever des éprouvettes représentatives de l'échantillon. Ne pas couper des éprouvettes à moins de 1 m de chaque extrémité du rouleau ou du morceau d'étoffe. Il convient de prélever des éprouvettes dans des zones de différentes configurations de fils dans le sens de la longueur et de la largeur. Identifier le sens de la longueur des éprouvettes avant de les prélever dans l'échantillon.

Les étoffes tricotées circulaires produites sur un métier à taille (à la largeur du corps) doivent être utilisées sous leur forme tubulaire. Il convient que les étoffes tricotées par tricotage circulaire sans couture ou par tricotage intégral de pièces en formes soient soumis à essai en tant que vêtements.

Il convient que les échantillons tricotés tubulaires soient fendus et traités à plat sur une seule couche.

### 6.2 Dimensions

Couper des éprouvettes mesurant chacune au moins 500 mm × 500 mm, dont les bords sont parallèles aux sens longueur et largeur de l'étoffe. Pour des étoffes dont la largeur est inférieure à 650 mm, la totalité de la largeur de l'éprouvette peut être utilisée pour le mesurage après accord entre les parties intéressées. Voir l'ISO 22198 pour le mesurage de la longueur et de la largeur des étoffes de grande dimension.

Si l'étoffe risque de s'effilocheur pendant l'essai, surfiler les bords de l'éprouvette avec un fil de bonne stabilité dimensionnelle.

### 6.3 Conditionnement

Exposer l'éprouvette dans l'atmosphère de conditionnement (voir Article 5) pendant au moins 4 h ou jusqu'à obtention d'une masse constante.

NOTE On considère qu'une masse constante est obtenue lorsque les mesurages effectués à des intervalles de 1 h ne montrent pas de variation de masse supérieure à 0,25 %.

### 6.4 Marquage

Placer l'éprouvette sur la table de mesure et tracer au moins trois paires de repères dans les sens longueur et largeur. S'assurer que la distance entre les deux repères de chaque paire n'est pas inférieure à 350 mm, qu'aucune marque ne se trouve à moins de 50 mm des bords de l'éprouvette et que les points de mesurage sont régulièrement espacés le long de l'éprouvette (voir Figure 1).

### 6.5 Méthode de mesurage

Placer l'éprouvette à plat sur la surface lisse et plane (4.3) et éliminer les plis sans tirer sur l'éprouvette. Placer la règle (4.1) sur l'éprouvette, en veillant à ne pas déformer l'éprouvette. Mesurer les distances entre les repères de chaque paire, à 1 mm près.

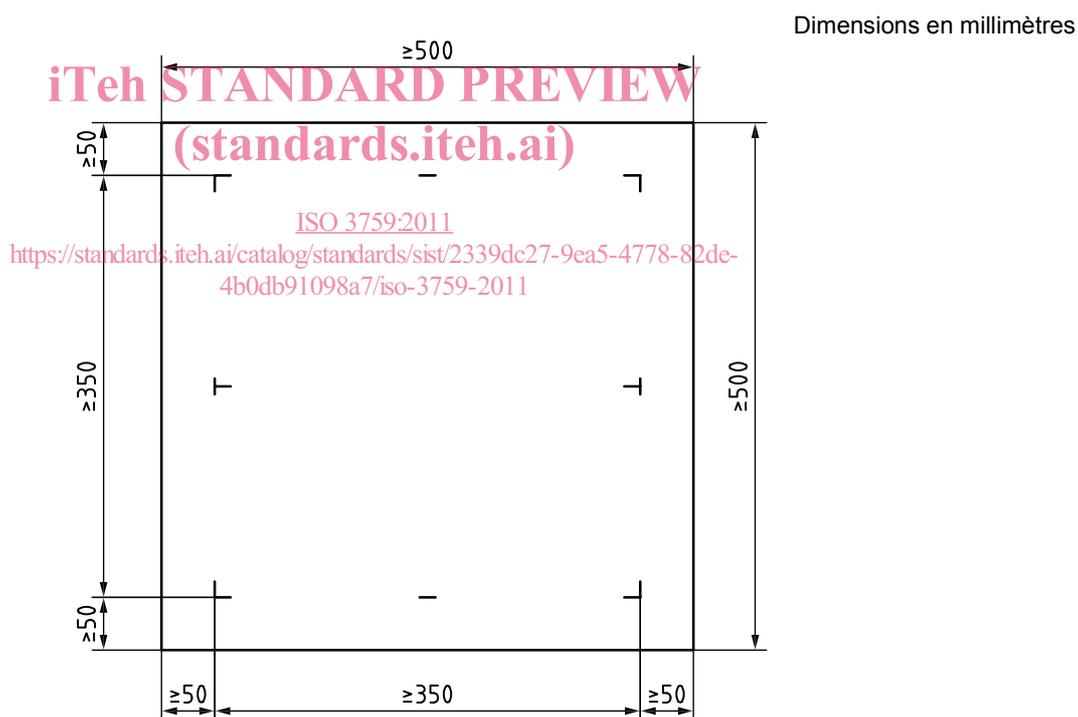


Figure 1 — Marquage d'éprouvettes d'étoffe

## 7 Mode opératoire relatif aux vêtements

### 7.1 Généralités

7.1.1 Les mesurages à prendre en considération sont nombreux et peuvent ne pas être tous nécessaires; le choix dépend du type et de la forme du vêtement.

**7.1.2** Mesurer entre des points spécifiques, de préférence au niveau des coutures ou entre les points de rencontre des coutures. Marquer (voir 4.2) les emplacements du vêtement où les mesurages doivent être effectués, le cas échéant.

NOTE Si le vêtement a une forme complexe, il peut être utile de réaliser un dessin indiquant les points de mesurage.

**7.1.3** Lorsque les doublures sont d'une étoffe différente de l'étoffe extérieure, les mesurer aux emplacements appropriés décrits en 7.2 (c'est-à-dire traiter les doublures séparément).

**7.1.4** Exposer le vêtement dans l'atmosphère de conditionnement (voir Article 5) jusqu'à obtention d'une masse constante (voir la Note en 6.3) en le suspendant sur un cintre approprié. Si, habituellement, le vêtement ne se suspend pas, poser chaque éprouvette à plat séparément.

**7.1.5** Poser le vêtement sur la surface plane et lisse (4.3) ou sur le valet d'atelier (4.4).

**7.1.6** S'assurer que toutes les fermetures sont fermées. Pour des vêtements posés à plat, mesurer la largeur entre les coutures.

**7.1.7** Mesurer avec la règle (4.1), à 1 mm près ou mieux, la distance entre les repères de chaque paire, sans tendre le vêtement inutilement.

**7.1.8** Mesurer les vêtements élastiques ou les parties élastiques des vêtements à l'état détendu.

**7.1.9** Effectuer les mesurages correspondants sur les deux moitiés du vêtement, par exemple les deux manches.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

### 7.2 Emplacements de mesurage

#### 7.2.1 Vêtements du type veston (y compris robes, manteaux, pyjamas, chemises et vestes)

Les emplacements de mesurage doivent être les suivants:  
<https://standards.iteh.ai/standards/sist/2339dc27-9ea5-4778-82de-4b0db91098a7/iso-3759-2011>

a) tour de cou pour les vêtements dont le col est destiné à être fermé;

NOTE Un gabarit approprié peut être utilisé pour ajuster le col/l'encolure.

b) longueur entre l'emmanchure et l'ourlet du bas du vêtement;

c) longueur, côté devant, entre la jonction de la couture d'épaule et de la couture du col, et l'ourlet du bas;

d) longueur, côté dos au centre, entre le cou immédiatement sous le col ou les côtés, et l'ourlet du bas;

e) longueur de couture(s) sous le bras entre l'emmanchure et l'extrémité de la manche;

f) largeur, côté dos, entre les coutures de manche mesurées à mi-distance entre le cou, côté dos au centre, et le bas de l'emmanchure, ou largeur d'empiècement d'une couture de manche à l'autre;

g) largeur (c'est-à-dire la moitié de la circonférence) en au moins trois endroits à des points approximativement équidistants au-dessous du cou, côté dos au centre;

h) largeur de la manche, depuis la jonction du côté et des coutures de manche, perpendiculairement à la longueur de la manche;

i) largeur au bas du poignet ou au bas de la manche.

### 7.2.2 Vêtements du type pantalon

Les emplacements de mesurage doivent être les suivants:

- a) longueur depuis le haut jusqu'à la jonction des coutures de jambe devant, sauf la ceinture;
- b) longueur depuis le haut jusqu'à la jonction des coutures de jambe au dos, sauf la ceinture;
- c) intérieur de jambe depuis l'entrejambe jusqu'au bas de la jambe; si la jambe est courte, mesurer depuis le bas d'une jambe jusqu'au bas de l'autre en passant par l'entrejambe;
- d) largeur à la taille;
- e) largeur au bas de la jambe;
- f) largeur de jambe à mi-distance entre l'entrejambe et le bas de la jambe, c'est-à-dire le genou (ne s'applique pas si la longueur de jambe est courte);
- g) largeur au haut de la jambe, c'est-à-dire la cuisse.

### 7.2.3 Bleus de chauffe, combinaisons de travail, salopettes à bretelles, combinaisons et maillots de bain une pièce

Combiner les catégories type veston et type pantalon et, le cas échéant, remplacer les emplacements de mesurage décrits en 7.2.1 par ce qui suit.

- Remplacer c) en 7.2.1 par «longueur depuis le col, côté devant au centre, jusqu'à la couture de l'entrejambe ou l'extrémité de l'ouverture».
- Remplacer d) en 7.2.1 par «longueur depuis le cou, côté dos au centre, jusqu'à l'entrejambe».

### 7.2.4 Jupes

Les emplacements de mesurage doivent être les suivants:

- a) longueur entre la taille et l'ourlet du bas, sauf la ceinture lorsqu'il y en a une, mesurée devant et derrière au centre;
- b) largeur à la ceinture;
- c) largeur en au moins trois points approximativement équidistants au-dessous du bord supérieur ou du bord inférieur de la ceinture, lorsqu'il y en a une.

## 8 Mode opératoire relatif aux articles textiles de confection plats

Suivre le mode opératoire décrit en 7.1, en utilisant les emplacements de mesurage suivants:

- a) longueur totale;
- b) largeur totale.

NOTE 1 Les tissus lourds peuvent s'étirer à l'étendage et rétrécir au lavage. Les méthodes d'évaluation de la variation des dimensions ne comprennent généralement pas les variations dimensionnelles survenant lors de la tension.

NOTE 2 Des mesurages supplémentaires peuvent être nécessaires pour des articles particuliers, par exemple les draps-housses.